



INTERCLUB JEUNES – CODEP 25

Article 1 – Les participants

Les clubs du Doubs peuvent inscrire une ou plusieurs équipes dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

BENJAMIN MINIME CADET/JUNIOR

Article 2 – Organisation

2.1. CLASSEMENT

Le classement des joueurs pris en compte sera celui du 8 novembre 2018.

2.2. LIMITE DE CLASSEMENT :

Seuls les joueurs Non-classés, P12, P11, P10 et D9 peuvent s'inscrire en série Benjamins et Minimes

Seuls les joueurs Non-classés, P12, P11, P10, D9 et D8 peuvent s'inscrire en série Cadets-Juniors

2.3. COMPOSITION DES EQUIPES :

Chaque rencontre sera constituée de :

- 1 simple Homme
- 1 simple Dame
- 1 double Hommes
- 1 double Dames (pour la catégorie Cadets-Juniors uniquement)
- 1 Double Mixte

Chaque joueur ne peut pas faire plus de 2 matchs / rencontres.

L'ordre de participation aux simples sont déterminés par le classement des joueurs (P12, P11, P10, D9, D8) sans tenir compte du CPPH.

Un joueur peut jouer dans une catégorie d'âge supérieure. Un joueur ayant joué dans une équipe ne peut incorporer une autre équipe du club.

2.4. LISTE DES TITULAIRES

Lors de l'inscription de leurs équipes les clubs devront fournir une liste de titulaires composée de 2 garçons et 1 fille minimum (2 garçons + 2 filles en cadets-juniors). Il est vivement recommandé de prévoir des remplaçants pour éviter un éventuel forfait de l'équipe.

2.5. ESTIMATION DE LA VALEUR DES EQUIPES

La valeur de l'équipe est estimée en utilisant le barème suivant aux 4 joueurs les mieux classés de l'équipe

NC : 1	P10 : 4
P12 : 2	D9 : 5
P11 : 3	D8 : 6

(exemple 1 : une équipe a 2 joueurs P10, une joueuse D9 et une joueuse NC, la valeur de l'équipe est de $4+4+5+1 = 14$)

(exemple 2 : une équipe a 3 joueurs P11, deux joueuses P10, et une joueuse NC, la valeur de l'équipe est de $3+3+4+4=14$)

La valeur des équipes permettra à l'organisateur de :

- Définir des têtes de séries
- Diviser la compétition en plusieurs catégories différentes

Article 3 – Déroulement

Les organisateurs comptent sur la bienveillance des joueurs et des responsables clubs pour que la compétition se déroule sous le signe du fair-play et du respect des autres. Les matchs seront auto-arbitrés par les joueurs, ils doivent donc être sensibilisés aux principales règles d'arbitrage (zone cible, comptage des points, réglementation du service).

L'organisation ci-dessous sera mise en place si le nombre d'équipes inscrites est suffisant pour permettre une rencontre de qualité. L'Interclub Jeunes aura lieu sur une journée entière. Amplitude horaire maximale : 8h – 18h
Matin : Phases qualificatives
Après-midi : Phases finales et matchs de classement

Le Comité Départemental du Doubs se réserve le droit de modifier la formule de l'Interclub dans l'intérêt de ce dernier, des équipes engagées et des jeunes concernés.

La composition des poules et la préparation de la compétition sera obligatoirement réalisée par le Comité Départemental.

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les catégories Benjamins et Minimes en cas de faible nombre d'inscrits.

En matchs de poule, les points sont remportés selon ces critères :

- Victoire (nombre de matchs gagnés supérieur au nombre de matchs perdus) = 3 points
- Egalité + (nombre de matchs gagnés = nombre de matchs perdus, mais supériorité à la différence de sets puis points) = 2 points
- Egalité - (nombre de matchs gagnés = nombre de matchs perdus, mais infériorité à la différence de sets puis points) = 1 point
- Défaite : 0 point

Article 4 – Le volant officiel

Les phases qualificatives peuvent se jouer en volant plumes ou plastiques

Les phases finales se jouent en volants plumes homologués, fournis par le CODEP 25

Le volant officiel est le RSL3 vitesse 77

Article 5 : Les forfaits, les absences

Comme le prévoit le règlement fédéral, toutes les absences lors d'un tournoi se doivent d'être justifiées par un certificat médical dans un délai maximum de 5 jours, sous peine de suspension.

Ce document est à transmettre par courrier à l'adresse ci-dessous, en y indiquant la date et le lieu de la compétition

Article 6 : Envoi des résultats

Chaque club accueillant devra transmettre les fichiers liés à l'organisation sous 48 heures au siège du Comité Départemental.

Article 7 : La qualité de l'accueil

Le club organisateur devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs, ainsi que le public dans de bonnes conditions :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt.
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs.
- Prévoir une buvette simple et gratuite (goûter de l'après-midi + café/accueil des accompagnants)
- Prévoir une sono pour annoncer le lancement des matchs.

L'organisateur devra obligatoirement mettre en place une table de marque avec au minimum 2 personnes tout au long de la compétition. La personne responsable de la table de marque devra maîtriser un minimum le logiciel de gestion de compétitions.

A l'avenir la présence d'une personne disposant du GEO sera nécessaire en permanence.

Article 8 : Sanctions

- Tout désistement ou forfait à moins de 3 jours de la compétition sera facturé
- Désistement d'une équipe la veille de l'interclub : amende de 10 €
- Forfait d'une équipe le jour même de l'interclub : amende de 20 €

Article 9 : INSCRIPTION

Aucun montant n'est à régler à l'avance, les inscriptions seront facturées aux clubs en fin de trimestre

Montant des inscriptions :

- 1 équipe : 30 €
- 2 équipes : 50 €
- 3 équipes : 60 €

Inscriptions à envoyer 8 jours avant la date de l'Interclub, à 25developpement@codep25.com

Toute inscription au-delà de cette date ne sera pas acceptée, ou alors fera l'objet d'un surcoût de 10€/équipe